

Conseil de Paris des 4 au 7 juillet 2016

V156 .

Vœu relatif à la lutte contre la présence de stéréotypes et de discours publicitaires sexistes et stigmatisants dans l'espace public

**déposé par Jacques Boutault et
les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)
adopté en conseil d'arrondissement du 2e**

Considérant que la publicité présente sur l'espace public impose ses représentations à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des personnes travaillant à Paris ou visitant notre ville,

Considérant que la publicité a pour but d'attirer l'attention, d'influencer le jugement, de formater les comportements et de véhiculer certaines attitudes,

Considérant que sous prétexte de discours distanciés et ironiques certains annonceurs s'affranchissent du respect dû à toute personne,

Considérant les recommandations du Parlement Européen et de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité concernant « la protection contre une image discriminante du corps féminin » et « la stigmatisation des personnes en raison de leur taille, de leur corpulence ou de leur maigreur »,

Considérant l'avis n°2015-04-16-VIO-16 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, publié le 16 avril 2015, relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, recommandant de « s'engager au respect d'une charte luttant contre le sexisme et les stéréotypes de sexe dans les publicités diffusées »,

Considérant la récente adoption à l'Assemblée Nationale d'un texte de loi visant à lutter contre la maigreur des mannequins et obligeant de faire apparaître la mention « photographie retouchée » quand leur apparence corporelle est modifiée,

Considérant les récentes démarches d'interdiction des stéréotypes publicitaires sexistes et stigmatisant des villes de Rome, de Trondheim, de Londres et de Genève,

Considérant les prises de positions de la Maire de Paris qui a récemment dénoncé toutes les formes de sexisme et de discrimination,

Considérant que la lutte pour l'égalité des droits et contre toute forme de discrimination ou de violence est un combat prioritaire et emblématique de la Ville de Paris,

Considérant la réaction salutaire d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens face à la récente campagne publicitaire d'une chaîne de restauration rapide particulièrement sexiste, homophobe et raciste,

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu que la municipalité parisienne :**

- **s'engage à lutter contre les stéréotypes publicitaires sexistes et stigmatisants et se saisisse de tous les moyens légaux à sa disposition pour en préserver l'espace public**
- **organise avec tous les acteurs institutionnels publics et privés concernés l'élaboration d'une charte d'engagements volontaires sur la lutte contre les stéréotypes publicitaires sexistes et stigmatisants.**
- **interpelle le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à la diffusion de messages publicitaires à caractère sexiste. »**



Amendement oral au V 156

Conseil de Paris

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

Amendement de l'exécutif

Au Vœu (n°156) relatif à la lutte contre la présence de stéréotypes et de discours publicitaires sexistes et stigmatisants dans l'espace public déposé par Jacques Boutault et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

1° Après le 4^{ème} paragraphe, ajouter un paragraphe ainsi rédigé :

« Considérant l'avis n°2015-04-16-VIO-16 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, publié le 16 avril 2015, relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, recommandant de « s'engager au respect d'une charte luttant contre le sexisme et les stéréotypes de sexe dans les publicités diffusées », »

2° Après le dernier paragraphe, ajouter un paragraphe ainsi rédigé :

« - interpelle le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à la diffusion de messages publicitaires à caractère sexiste. »

3° Il en résulte la rédaction consolidée suivante :